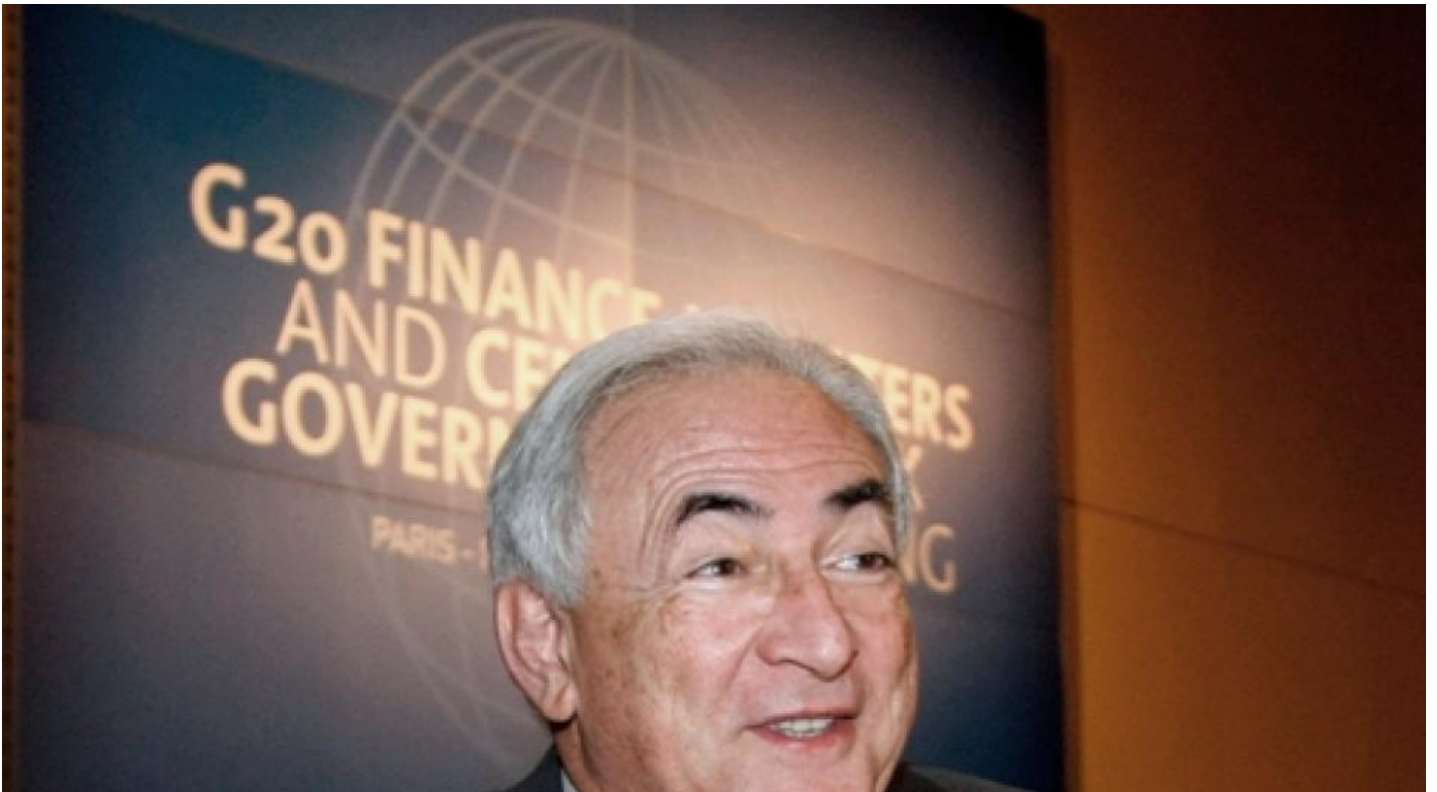


Affaire du Carlton : DSK espère la fin des poursuites mercredi



La chambre d'instruction de la cour d'appel de Douai, dans le Nord, doit se prononcer ce mercredi sur les requêtes en nullité déposées par les avocats de Dominique Strauss-Kahn dans l'affaire du Carlton de Lille.

Une affaire en appelle une autre. Seulement une semaine après la fin des poursuites de Nafissatou Diallo contre lui dans le dossier du Sofitel, Dominique Strauss-Kahn s'apprête à assister ce mercredi à ce qui sera peut-être la fin de ses soucis judiciaires. En effet, la chambre d'instruction de la cour d'appel de Douai (Nord) va devoir rendre sa décision sur les requêtes en nullité déposées par les avocats de DSK dans l'affaire de proxénétisme du Carlton de Lille. Cette dernière aurait normalement déjà dû trancher le 28 novembre dernier.

"Grosso modo, les trois grandes possibilités envisageables sont une annulation de l'ensemble de la procédure, une annulation de certains volets de la procédure et notamment des gardes à vue, ou une annulation de la mise en examen", a expliqué Olivier Bluche, l'avocat du commissaire Lagarde, également cité dans l'affaire. Il a tenu à se plaindre de la longueur de la procédure. "Ce que je déplore, c'est que j'ai déposé ma requête au mois d'avril, ça fera donc huit mois. La justice prend son temps, si c'est à bon escient tant mieux", a-t-il noté.

Pour obtenir la nullité, les avocats de Dominique Strauss-Kahn, comme ceux de Jean-Christophe Lagarde, ont mis en doute l'impartialité des juges d'instruction qui ne leur auraient pas communiqué toutes les pièces du dossier.

Pour rappel, neuf personnes avaient été mises en examen pour proxénétisme aggravé en bande organisée. Dominique Strauss-Kahn affirmait qu'il ignorait que les femmes présentes aux parties fines, auxquelles il a participé dans le Carlton de Lille, étaient des prostituées. En octobre, le parquet de Lille avait classé les accusations de viol contre l'ancien patron du FMI sans suite.